

DÉPÔT À PARTIR DU **28 septembre 2026**

CLÔTURE DES AIDES **31 décembre 2026**

(Jusqu'à épuisement des stocks)

1 seul dossier par enfant



Dossier de demande d'une aide à la pratique sportive 2026 / 2027

Cochez la ou les aides demandées (vérifiez que vous répondez bien aux conditions **page 2**)

Aide **GIP** ☐

Aide **Ville de Tarbes** ☐

JEUNE CONCERNÉ

☐ARS ☐AEEH

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél (obligatoire) :

E-Mail (obligatoire) :

Date de naissance : / /

QUOTIENT FAMILIAL

ASSOCIATION SPORTIVE CONCERNÉE

Nom de l'association sportive :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

E-mail :

Nom, Prénom du Président du club :

Affilié à la fédération française de :

Numéro d'affiliation à l'ANCV :

(seuls les clubs conventionnés ANCV peuvent faire bénéficier leurs membres des coupons sports).

SPORT CONCERNÉ

Discipline sportive choisie :

Montant de l'adhésion annuelle (cotisation + licence) (1) :€

(1) : hors cours lorsque ceux-ci sont directement versés au professeur et hors équipement sportif

Obligatoire : Numéro de licence (saison 2026-2027) :

Sans le numéro et la photocopie de la licence, les aides ne seront pas délivrées

Partie réservée à l'administration

Aide accordée

..... €

Le : / /

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU PRÉSIDENT DE CLUB

Je soussigné

Président du club :

☐ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.

☐ m'engage à faire bénéficier le jeune concerné du montant de l'aide financière qui sera accordée en déduction de l'adhésion de la saison 2026-2027.

Date : / /

Signature du président :

Cachet du club :

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

1° photocopie de l'attestation de l'allocation de rentrée scolaire délivrée fin août par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de l'allocation éducation enfant handicapé.

2° photocopie du justificatif du Quotient Familial avec les dates de naissance des enfants.

3° une enveloppe timbrée à l'adresse du parent du jeune demandeur (1 par enfant).

4° une photocopie de la licence 2026-2027 ou de l'attestation de licence délivrée par la fédération.

Rappel des conditions pour demander au moins une aide

Aide GIP : résider à Aureilhan, Tarbes ou Lourdes, être né entre 2009 et 2020 et avoir un QF inférieur ou égal à **700**.

Aide Ville de Tarbes : résider à Tarbes, être né entre 2009 et 2020, bénéficier de l'ARS ou AEEH ou avoir des ressources inférieures à 15 000 € (par an et par représentant légal).

OÙ retourner votre demande ?

Formulaire à compléter et à retourner avec les pièces justificatives dans UNE des structures suivantes :

Tarbes-Lourdes-Aureilhan

Au GIP Politique de la ville T.L.P

30 avenue Saint Exupéry / 65000 Tarbes

Tél : 05.62.53.34.37 / magali.malasigoitia@gip65.fr



PERMANENCES :

Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h

Tarbes

A la Mairie de Tarbes au service des Sports

29 bis rue G.Clémenceau / 65000 Tarbes

Tél : 05.62.44.38.16 / sport@mairie-tarbes.fr



PERMANENCES :

Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h